



Saint-Etienne, le 8 avril 2014

Olivia Choukroun, secrétaire départementale du SE-Unsa

A M. Thomas, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint

Objet : Incidence des mesures de carte scolaire sur le mouvement des personnels.

Monsieur,

En vue du groupe de travail du 11 avril prochain, nous vous soumettons par la présente, les premières questions diverses relatives au mouvement informatisé.

En effet, comme nous le craignons, le traitement de la carte scolaire postérieure à la clôture du mouvement entraîne des situations non prévues par la circulaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, le SE-Unsa et le SNUipp vous avaient conjointement demandé de maintenir les opérations de carte scolaire en début d'année civile ne souhaitant pas que le mouvement informatisé soit repoussé car ceci aurait provoqué une affectation tardive (juillet) des collègues participant au mouvement manuel.

Il convient donc d'envisager notamment le cas des collègues :

- Qui ont fait des vœux identifiés (maternels ou élémentaires) dans des écoles maternelles ou élémentaires et qui, par le jeu d'une fusion d'école pourraient se retrouver en école primaire donc affectés sur tout niveau.
- Qui exercent sur un poste de compensation de décharge de direction et qui perdent une partie de leur service. Ils devront postuler sur un service reformé à partir de celui détenu sans en connaître le nouveau contenu.
- Qui auraient postulé sur la direction d'une école qui fait l'objet d'une fusion. Le poste présenté au mouvement n'est pas celui qui existera en réalité (nombre de classes, lieu...). Pour le SE-Unsa il convient de proposer ces postes à titre provisoire, pour cette année, au mouvement manuel afin que tous les collègues puissent y avoir accès dans sa nouvelle configuration l'année prochaine.
- Qui souhaiteraient participer au mouvement du fait de la perte de tout ou partie de leur décharge de direction.

Enfin, il conviendra d'envisager le cas de tous les collègues qui risquent d'avoir une affectation qui ne correspond pas à l'intitulé du mouvement (nombre de classes, décharge de direction...)

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint, l'expression de mes respectueuses salutations.

